



Paris, ce jeudi 22 novembre 2007

Déblocage de la participation : non, merci !...

Le gouvernement envisagerait, selon diverses sources, à rééditer l'opération de déblocage exceptionnel de la participation que nous avons déjà connue ou, encore plus grave, de suppression pure et simple de l'obligation de blocage. Ceci annihilerait le développement de cette forme d'épargne, souvent la seule que les salariés peuvent mettre facilement en œuvre.

Le Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES), composé des confédérations CFTC, CGT, CFDT et CFE-CGC, tient à exprimer sa vive opposition à ces projets de déblocage dont l'expérience a montré :

- > L'inefficacité en matière de pouvoir d'achat,
 - Parce que ces sommes ne concernent pas les salariés au pouvoir d'achat le plus faible, en particulier ceux des TPE, qui ne bénéficient pas de ces dispositifs,
 - Parce que, de fait, la plus grande part des sommes débloquées (environ les deux tiers) sont re-épargnées, soit dans les plans d'épargne entreprise, soit dans d'autres supports, telle l'assurance – vie.
 - Car un déblocage ne s'inscrit pas dans le fonctionnement normal et prévisible des plans d'épargne, qui joue un rôle non négligeable pour l'achat de la résidence principale.

- > Le caractère contradictoire avec le message général de la nécessité d'épargner, au moment même où la « montée en charge » des plans d'épargne retraite collectif (PERCO) atteste la prise de conscience des salariés à cet égard.

Le CIES, créé en 2002, s'est fixé comme but l'extension de l'épargne salariale à tous les salariés, et l'orientation de leurs placements vers des produits socialement responsables. L'en-cours de produits qu'il a labellisé vient de franchir le cap du milliard d'euros. Il reste encore beaucoup à faire pour rendre ces produits accessibles à tous les salariés. Le CIES y travaille, et il appelle aujourd'hui les pouvoirs publics à inscrire eux aussi leur action dans la continuité, hors de laquelle nulle réalisation n'est possible.